


NOTRE DEGRÉ DE CIVILITÉ ET LE RESPECT DE NOS DROIT

Par LETTRE OUVERTE (/USERS/LETTRE-OUVERTE)  

Vous connaissez peut-être cette citation : « On reconnaît la grandeur d'une nation ou d'une société à la façon dont elle traite ses animaux ? » Cette citation appartient à un certain Mahatma Gandhi. Elle a été mainte fois accueillie et adoptée pour parler du traitement des hommes et des femmes les plus vulnérables de nos sociétés.

Nulle personne n'est complètement à l'abri d'un malheur, d'une erreur fortuite ou d'une difficulté existentielle. Des personnes et des groupes de personnes sont placés en situation de précarité ou de vulnérabilité tous les jours, et à tout moment, au Québec. Peut-être parce qu'une ombre est venue ternir leurs existences ? Parce que leurs ressources les ont tout simplement abandonnés ? Ou bien parce qu'elles sont malheureusement nées sous une mauvaise étoile ? Dans ce monde atomisé et individualisé où l'on fourgue tout en responsabilités individuelles, à qui revient la responsabilité morale d'aider ces personnes ?

Le droit, c'est le minimum !

Le Québec est une nation de droits qui a adopté sa *Charte des droits et libertés de la personne* à l'Assemblée nationale du Québec, le 27 juin 1975. La Charte reconnaît que tous les Québécois sont égaux en valeur et en dignité. Cependant, vivre dans un état de droits ne nous offre actuellement aucune garantie assurant la sécurité et l'émancipation de tous, et l'égalité des citoyens est bien plus théorique que pratique. En effet, seuls les plus nantis ont les moyens de se payer des services d'avocats. Les poursuites-bâillons et les démarches judiciaires interminables minent notre confiance en la justice. Les services juridiques (sous)financés de l'État se « contentent » d'offrir une simple défense aux citoyens appauvris. L'État s'est progressivement converti en « dispensateur de services », en se plaçant au même niveau que l'entreprise privée. Les besoins des organisations et leur logique de gestionnaire et de performativité excluent trop souvent les notions de droit, ou bien ils en font une interprétation biaisée, restrictive ou purement instrumentale... Bref, c'est comme si les principes de notre Charte (équité, dignité et inviolabilité de la personne) ne suffisaient plus à baliser les pratiques de notre société et ses institutions. Qu'est-ce que nous y pouvons en conséquence ?

Ces mal-aimés, ces incompris...

Heureusement, des femmes et des hommes travaillent avec beaucoup de passion afin de mettre en

lumière ces états de fait. Leurs efforts se traduisent par la défense individuelle et collective des droits : des chômeurs, des retraités, des personnes handicapées, des locataires, des personnes vivant une problématique en santé mentale, des assistés sociaux... de toutes les personnes vulnérables de notre société. Le quotidien des organisations de promotion et de défense des droits se matérialise en des mots d'action : aider, accompagner, écouter, reconnaître, analyser, référer, informer, éduquer, sensibiliser, concerter, synthétiser, critiquer, rallier, communiquer, proposer, insister et... recommencer ! Ils sont faits par de petites organisations chichement financées (financement non indexé au coût de la vie depuis des années). Ces organismes sont aussi les porte-voix des personnes trop souvent occupées à « survivre » ou dans une posture très précaire ; ils sont des témoins manifestes des difficultés des personnes et des réalités du vrai monde. De plus, ils composent avec un rôle ingrat, et ce rôle « indésirable » n'est pas compris de tous les interlocuteurs ou des diverses instances. Normal ! Il est souvent inconfortable de se voir devant ses manquements, un malencontreux oubli et potentiellement, ses dérives. Pourtant, les outils principaux des organismes de défense des droits sont objectifs et normalement bien connus : les droits !

Porteurs de solutions !

Les organismes de défense des droits ont aussi un outil d'une valeur et d'une portée incommensurables : la parole et l'expérience des personnes vivant la problématique donnée. Ces mêmes personnes, ces exclus de notre société, sont à même de fournir une large part des solutions aux problématiques économiques et sociales impliquées. Ainsi, quand on s'ouvre réellement et honnêtement à la critique et à la parole des personnes qui opèrent en vertu de leurs droits individuels, nous sommes en moyen d'investir ces mêmes personnes dans un réel processus d'insertion sociale, mais aussi d'engager un dynamisme et une transformation positive de notre société. À terme, être à l'écoute et respecter les fondements moraux de la Charte des droits et libertés de la personne, c'est gagnant puisque cela évite des coûts sociaux et économiques énormes et que cela contribue à l'essor démocratique de toute la société québécoise !

Finalement, à vous, élus, directeurs et gestionnaires, vous avez en quelque sorte devant vous des opportunités infinies de partenariats avec chaque citoyen ! Pour l'un, il suffit de tendre la main et d'aller à la rencontre des citoyens et des groupes en vous ouvrant aux différents points de vue. Pour l'autre, il est possible de partager un brin de pouvoir qui peut permettre, à terme, un réel gain en efficacité, ouvrir à la créativité et être garant d'acceptabilité sociale. Et pour le dernier, accepter que la vie comporte une bonne dose d'impondérables et de nouveautés ne pouvant se réduire à une simple feuille de calculs.

À vos droits, tous !

David-Alexandre Grisé

Collectif de défense des droits de la Montérégie (CDDM)

Paul St-Germain

Regroupement maskoutain des utilisateurs du transport adapté (RMUTA)

Andrée Rochon

Comité Logemen'mêle

Yvan Boulay

Mouvement action-chômage (MAC)

Roger Lafrance

Association coopérative d'économie familiale (ACEF Montérégie-Est)

Michel Gauvin

Collectif d'action populaire Richelieu-Yamaska (CAPRY)